

BERTRAND GOBERT,
LIONEL REYNAL

Le suivi statistique des pêches aux Antilles françaises

Que ce soit pour détecter des tendances, juger de l'impact d'une politique, ou évaluer l'état des stocks, les décideurs (politiques ou professionnels) et les scientifiques ont besoin d'une information actualisée sur la pêcherie. Cela suppose le recueil et le traitement en routine de données, dont la nature et l'ampleur dépendent des objectifs poursuivis en matière d'information et des moyens disponibles : recensement de la flotte, données d'activité de pêche, échantillonnages biologiques des prises, variables socio-économiques, etc. Dans tous les cas, le système comprend toujours une information de base qui permet d'obtenir ce qu'il est convenu d'appeler les « statistiques de pêche » : estimations des captures et du nombre de sorties, de façon globale ou plus ou moins détaillée (par

mois, par port, par type de pêche ou de navire, etc.). Derrière son apparente simplicité, ce premier niveau d'information impose de surmonter de nombreuses difficultés, en particulier dans les pêcheries artisanales ou peu structurées comme celles des Antilles, où des embarcations de petite taille effectuent des sorties de courte durée à partir de sites très nombreux. Faute de mieux, les estimations officielles de production en Martinique et en Guadeloupe ont longtemps été obtenues de façon indirecte, d'après des informations disparates comme la consommation d'essence détaxée, les appréciations des syndicats des Affaires maritimes sur les rendements, etc. En l'absence de système centralisé de débarquement ou de vente (criée), une information rigoureuse ne peut être recueillie que

sur les sites de débarquement, à travers un protocole d'échantillonnage (enquêtes) rigoureux, mais nécessairement complexe et coûteux.

C'est ainsi qu'un système d'enquêtes a été mis en place en Martinique en 1987 pour recueillir les données de base nécessaires à une connaissance détaillée de la pêcherie (GOBERT, 1988). Le système était basé sur l'observation directe des débarquements dans les 25 sites principaux et sur une mesure indirecte de l'activité dans les 106 sites secondaires. Onze types de pêche et trente-quatre groupes d'espèces avaient été définis pour décrire l'activité et les captures. Pendant un an, une équipe de cinq enquêteurs et un coordinateur a été affectée uniquement à ce programme. Une approche méthodologique a permis d'évaluer les sources possibles d'erreurs dues aux techniques de mesure sur le terrain (GOBERT, 1989 b, c). Au total, 2 137 enquêtes d'activité ont été effectuées et 7 093 sorties ont été observées.

Un effort d'échantillonnage aussi intensif ne peut être soutenu que pendant une période limitée, et n'est justifié que par la nécessité de rassembler une information initiale aussi complète que possible. Aussi la connaissance de la structure et de la variabilité des populations ainsi échantillonnées (activités, captures) a-t-elle été utilisée pour concevoir les bases statistiques d'un système plus léger portant uniquement sur l'activité et les captures, selon une classification

plus sommaire des types de pêche et des espèces (BRIOLLAIS, 1992 ; FRANCIL et al., 1990).

D'une part, des enquêtes d'activité auprès de patrons tirés au hasard parmi la population des inscrits aux Affaires maritimes permettaient d'obtenir le nombre de sorties par type de métier et par secteur géographique. D'autre part, des enquêtes de production réalisées sur les points de débarquement portaient sur les prises par sortie, par type de métier et par secteur géographique. L'objectif fixé était de fournir une production totale annuelle avec un niveau de précision défini. Les données de 1987 avaient été utilisées pour évaluer *a priori* l'effort d'échantillonnage nécessaire pour atteindre cet objectif, soit 1 080 enquêtes d'activité et près de 500 enquêtes de production par an. L'application de ce plan par le Comité des pêches de la Martinique pendant trois ans (1991-1993) a permis de compléter les informations de 1987 et de mettre en évidence une variabilité interannuelle des prises et du nombre de sorties (*Production de la pêche...*, 1992, 1993, 1994).

Des études ponctuelles, aussi précises soient-elles, fournissent des informations précieuses, mais on ne peut savoir si ces résultats sont représentatifs d'une situation moyenne ou au contraire extrême. Percevoir la variabilité ou déceler les tendances de la pêcherie nécessite donc d'avoir recours à un suivi en routine, même allégé, dont la conception est un

compromis entre la précision des résultats et le coût de collecte et de traitement de l'information. Quel que soit l'allègement du système, il sera de toutes façons difficile de réduire ce coût en deçà d'un minimum incompressible : un enquêteur formé aux méthodes d'échantillonnage, un véhicule, un téléphone et un ordinateur. La fourniture de statistiques de pêche

(tonnages débarqués, etc.) n'est qu'une première étape en matière d'information halieutique : dans de nombreux pays se développe la notion d'observatoire des pêches, où sont recueillies et compilées des données de nature très diverses sur l'ensemble du secteur, y compris les aspects économiques, juridiques, sociaux, et environnementaux.